



**ECOLE ALPINISME**  
FICHE TECHNIQUE 2019

Stage d'Alpinisme « Neige et Glace »

**1 OBJET DU MODULE**

GEMSA vous propose une formation afin d'acquérir une autonomie en Alpinisme, afin de réaliser des courses de niveau AD en neige et glace. Cette formation se déroule sur 2 week-ends.

Le premier week-end pour réaliser des courses de type « couloirs » dans les massifs proches de Grenoble.

Le second week-end avec nuit en refuge, dans le but de se former à une course de neige glaciaire (itinéraire et orientation sur glacier).

Si les conditions ne le permettent pas, ce second week-end aura lieu dans les massifs autour de Grenoble (sans le côté glaciaire).

A l'issue de la formation, le participant aura la possibilité d'obtenir le passeport Alpinisme VERT, en participant à une course proposée par un initiateur diplômé.

**Niveau requis :** courses encadrées PD

**2 DATES/LIEU / ÉQUIPEMENT**

**Dates :**

- Un Week-end «Couloir» de 2 journées les 20+21 avril 2019 (Massifs autour de Grenoble)

**et**

- Un Week-end «Glaciaire» de 2 jours les 18+19 mai 2019 (Massif des Écrins) avec nuit en refuge

**Matériel :** individuel à apporter :

- baudrier
- crampons
- casque
- piolets
- chaussures cramponnables
- arva+pelle+sonde
- matériel de sécurité glacier.

**3 INSCRIPTIONS/TARIF**

**Inscriptions et renseignements :** Courriel [alpinisme-escalade@gemsa.fr](mailto:alpinisme-escalade@gemsa.fr) avant le 1 avril 2019, pour les retardataires écrire l'@ courriel ci-dessus.

Il faut être adhérent GEMSA et avoir souscrit une assurance.

**Contribution :**

210€ le stage de 4 jours d'Alpinisme à payer à l'inscription dont 70 € d'arrhes.

Les arrhes, par définition, sont non-remboursables.

**Paiement :**

- Carte bancaire : [Paiement CB](#)
- Virement : demandez le RIB, indiquez sur l'ordre de virement la référence du stage « **EDV30** »
- Chèque : les chèques sont à libeller à l'ordre de GEMSA, noter au dos la référence du stage « **EDV30** »

**En cas de désistement :**

1. Jusqu'à la date limite d'inscription figurant sur la fiche technique, le solde fera l'objet d'un avoir sur fourniture d'un certificat médical.
2. Après la date limite d'inscription, le solde n'est pas remboursable. Si un remplaçant effectue l'intégralité du stage, le solde fera l'objet d'un avoir.

Le solde est encaissable une semaine avant la date de début du stage.

**Transport/hébergement :**

En voiture individuelle. (Tarif 0.33 €/Km)

Hébergement refuge, ½ pension en sus.

**Effectif :**

Le nombre de places est limité pour un module efficace.

Le minimum étant de 5 et le maximum de 6 personnes pour 1 encadrant professionnel.

Inscrivez-vous au plus tôt.